



COMMENT PUBLICIS ACCOMPAGNE SES TALENTS ET PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT

POLITIQUE CLIMAT : NET ZÉRO

POURQUOI ?

En 2003, Publicis Groupe a été le premier groupe de communication à rejoindre le Pacte Mondial des Nations unies, avec comme objectif de réduire ses impacts environnementaux. Depuis, nous avons concrétisé notre engagement contre le changement climatique en signant en 2007 le plaidoyer des Nations unies « Caring for Climate ». Le Groupe a rejoint d'autres initiatives telles que le Carbon Disclosure Project (CDP) et a adopté les Recommandations TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure). En 2015, Publicis Groupe a signé le French Business Climate Pledge soutenant les Accords de Paris et le scénario 1,5°C, et a rejoint en 2020 la SBTi (Science Based Targets initiative).

POUR QUI ?

La politique s'applique à l'échelle du Groupe à tous les employés de nos agences en tant qu'agents de changement.

QUOI ?

La stratégie

En 2021, suite à la réalisation anticipée des objectifs 2030 du précédent plan en vigueur, le Groupe a fixé de nouveaux objectifs à atteindre d'ici à 2030 alignés sur le scénario 1,5°C des Accords de Paris. Ces derniers ont été approuvés par la SBTi et révisés en 2022, avec un objectif 2030 sur le court terme et un objectif de long terme dit Net Zéro pour 2040.

- **Objectif court terme 2030 : réduire de 50 %** par rapport à 2019 les émissions GHG des scopes 1+2+3.*
 - Incluant de **recourir à 100% aux énergies renouvelables** de source directe et atteindre la neutralité carbone avant 2030.
- **Objectif long terme 2040 et Net Zéro : réduire de 90 %** par rapport à 2019 les émissions GHG des scopes 1+2+3.*
 - Et neutraliser les 10 % des émissions restantes en réduisant de façon permanente le carbone.

La gouvernance

Cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe :

- Le comité ESG du Conseil de Surveillance couvre les sujets ESG y compris la lutte contre le changement climatique. Les projets et évolutions sont discutés puis partagés avec le Conseil de Surveillance.
- Les décisions sur les risques climatiques et les opportunités d'amélioration sont sous la responsabilité du Directoire. L'environnement et le changement climatique sont à l'agenda du top management.

- Le département RSE/ESG du Groupe, sous la supervision de la Secrétaire Générale, membre du Directoire, est responsable de la définition de la stratégie environnementale du Groupe, du plan d'action et du Système de Management de l'Environnement (EMS). L'équipe effectue le reporting RSE/ESG annuel obligatoire – soumis à un audit externe – et effectue des révisions régulières avec des partenaires internes comme les départements informatiques et les Shared Services Centers (Re:Sources).
- Les équipes au sein des agences sont chargées d'identifier les solutions locales réduisant leurs impacts environnementaux. Ce travail est effectué avec les partenaires (propriétaire, gestionnaire des bâtiments et/ou des bureaux), avec les équipes locales des services partagés et avec les fournisseurs (fournisseurs ou courtiers en énergie, entreprises de gestion des déchets), ou tout autre service fournissant des « solutions vertes ».

La gestion des risques

Dans le cadre du plan Devoir de Vigilance, le risque lié au changement climatique est d'ores et déjà pris en compte dans la planification de nos plans d'infrastructure et de continuité des activités.

Plusieurs scénarios s'alignent sur ceux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) aident à piloter l'action du Groupe :

- Un scénario de transition bas carbone, compatible avec le réchauffement climatique limité à 1,5°C en 2100 (RCP 2.6).
- Le scénario actuel menant à un réchauffement climatique de plus de 4°C en 2100 (RCP 8.5).

Sur la base de la typologie établie par le TCFD, les scénarios ont identifié :

- 1 - Les risques physiques associés à l'impact du changement climatique (bureaux, employés, data centers) qui sont susceptibles d'impacter les collaborateurs et leur environnement de travail, et d'altérer la continuité des services pour les clients.
- 2 - Les risques de transitions liés à des changements dans les marchés, les réglementations ou les technologies, pouvant limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, y compris les investissements dans de nouvelles technologies ou les évolutions législatives comme de nouvelles taxes (taxe carbone...).

*GES : émissions de gaz à effet de serre; le scope 3 couvert est celui des biens et services achetés, des activités associées au combustible et à l'énergie, des voyages d'affaires, des déplacements domicile-travail des employés et des actifs loués en amont, avec l'année de base 2019.

Mesures et objectifs

Publicis Groupe publie chaque année des données sur les émissions carbone. Cela relève du reporting RSE qui est vérifié par des auditeurs externes issus d'un tiers indépendant, couvrant toutes les agences dans le monde et incluant des audits sur site.

Pour atteindre les objectifs fixés, Publicis Groupe a identifié **8 leviers** :

- 1. Réduire** l'impact des voyages et déplacements, et en particulier les trajets en avion.
- 2. Réduire la consommation d'énergie** avec un objectif de 100% d'énergies renouvelables avant 2030 pour tout le Groupe,
- 3. Réduire la consommation de matières premières** : eau, papier.
- 4. Réduire les déchets** et faire du recyclage la norme.
- 5. Réduire les émissions carbone de l'ensemble de nos activités et services** grâce à la plateforme **A.L.I.C.E.** (Advertising Limiting Impacts and Carbon Emissions).
- 6. Innover** pour aider nos clients à réduire l'impact de leurs actions marketing et de communication. L'éducation et la formation en interne sont un levier clé, à l'image du programme **NIBI** (No Impact for Big Impact).
- 7. Réduire l'impact environnemental de nos achats et services** en demandant une évaluation par des tiers à nos fournisseurs Groupe; tous les partenaires stratégiques locaux devront fournir une auto-évaluation sur des sujets RSE incluant le changement climatique à travers la plateforme **P.A.S.S.** (Publicis Groupe Providers Platform for a self-Assessment for a Sustainable Supply chain).
- 8. Atteindre l'objectif «zéro carbone»** avant 2040 contre les impacts inévitables en ayant recours à la séquestration du carbone (crédits carbone).

Réduction, Compensation, Séquestration

Publicis Groupe a décidé d'investir dans un programme de compensation/réduction sur cinq ans (2020-2024). Ces opérations sont exclusivement gérées de manière centralisée au niveau du Groupe par le département RSE.

QUI ?

L'examen des impacts environnementaux est une tâche quotidienne menée par tous les responsables et leurs équipes qui rendent compte aux Chief Executive Officers des agences. Ceci est coordonné par le département RSE du Groupe sous la supervision de la Secrétaire Générale de Publicis Groupe, membre du Directoire.

(Une annexe présentant des exemples d'activités et des données annuelles est disponible sur le site web du Groupe/Bibliothèque.)